

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/11/2017

Date de la convocation:
06/11/2017
Date d'affichage:
07/11/2017

L' an 2017 et le 13 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KAISER Francis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 092.2017
Vote : A la majorité
Pour : 28
Contre : 2
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

**092.2017 : Poste d'assistant de direction - secrétariat général - technique :
remplacement suite à demande de mise en disponibilité.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (loi Le Pors), et ses modifications successives,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et ses modifications successives,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la demande de mise en disponibilité de l'assistante de direction responsable du service support (secrétariat général et équipe technique), en date du 04.10.2017, à compter du 01.02.2018 pour une durée d'un an,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, une abstention, décide :

- **D'autoriser le président à procéder au remplacement d'un l'agent, assistant de direction responsable du service support (secrétariat général et équipe technique) mis en disponibilité sur demande personnelle, afin d'assurer la continuité et la qualité du service public,**
- **D'autoriser le président à procéder au remplacement de l'agent via la mise en œuvre de toute procédure réglementaire possible, notamment embauche directe, détachement ou mise à disposition d'une autre collectivité/structure, ou contrat d'intérim via le centre de gestion de la fonction publique du Bas-Rhin,**
- **De créer, le cas échéant, un poste correspondant de catégorie B, filière administrative, cadre d'emploi des rédacteurs, et de procéder aux formalités attachées au recrutement,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/11/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :